

Charte de signature des publications scientifiques

I - CAS GENERAL : PAS DE TUTELLE EXTERIEURE A CY

La signature se fait en mode monoligne par unité de recherche, sous la forme :

* La signature adopte une hiérarchie descendante qui commence par « CY Cergy Paris Université »

* « CY Cergy Paris Université » apparaît toujours sous cette forme, en français, indépendamment de la langue utilisée dans la publication scientifique, sans trait d'union entre Cergy et Paris.

* La liste des tutelles peut contenir un organisme de recherche national, ex : CNRS

* Le nom de l'unité de recherche (nom complet et/ou utilisation d'un sigle) a été validé par la directrice ou le directeur de l'unité.

II- CAS PARTICULIER : TUTELLES EXTERIEURES A CY

1) Cas particulier d'une UR dont au moins une des tutelles n'est pas organisme national de recherche partenaire :

Signature monoligne :

D'abord : La mention CY Cergy Paris Université telle que décrite dans le « I- Cas Général » est mentionnée avec l'ensemble des tutelles relevant du périmètre de CY

Ensuite : chaque structure universitaire extérieure cotutelle de l'unité, avec une signature conforme aux consignes données par la structure en question

L'ordre des structures est déterminé conjointement par les tutelles en accord avec la direction de l'unité.

L'adresse de l'auteur de correspondance (reprint author) pourra ne reprendre que la mention correspondant à l'établissement de rattachement de l'auteur.

2) Affiliation de chercheurs extérieurs travaillant dans une unité de recherche de CY Université

Dans le cas d'enseignants-chercheurs ou chercheurs affectés dans une unité de recherche de CY Université mais personnels d'un établissement extérieur qui n'est pas tutelle de l'unité, le personnel utilise, sous son nom et pour toute participation à une publication de l'université, une signature monoligne :

D'abord : la mention CY Cergy Paris Université telle que décrite dans le « I- Cas Général »

Ensuite : la structure universitaire extérieure de rattachement du personnel, avec une signature conforme aux consignes données par la structuration en question.

L'adresse de l'auteur de correspondance (reprint author) pourra ne reprendre que la mention correspondant à l'établissement employeur de l'auteur.

3) Affiliation d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs de CY Cergy Paris Université travaillant dans une unité de recherche extérieure à son périmètre.

Dans le cas d'enseignants-chercheurs ou chercheurs de CY Cergy Paris Université affectés dans une unité de recherche dont CY Université n'est pas tutelle, le personnel utilise, sous son nom et pour toute participation à une publication de l'unité, une signature mono ou multiligne :

D'abord : la structure universitaire extérieure d'affectation du personnel, avec une signature conforme aux consignes données par la structure en question.

Ensuite : la mention CY Cergy Paris Université générale telle que décrite dans le « I- Cas Général » et mentionnant l'établissement employeur du personnel.

L'adresse de l'auteur de correspondance (reprint author) pourra ne reprendre que la mention correspondant à l'établissement employeur de l'auteur.

III- Remarques complémentaires :

- Il est demandé de ne pas préciser dans la signature le code ou numéro de l'unité de recherche.
- Les opérations ou projets structurants (Iindex, Labex, Inex, ...), les programmes de financement (ANR, Europe,...) et les chaires ne doivent pas figurer dans la signature. Les soutiens des financeurs devront être indiqués dans la partie Acknowledgment et / ou Financial Support des publications.
- Il est demandé de ne pas faire figurer de structures intermédiaires (départements, graduate schools,...) dans la ligne de signatures, de façon à garder une signature aussi compacte que possible.